



Prévisions budgétaires 2024-2025

Réunion ordinaire du Conseil

18 juin 2024



Plan de la présentation

- ❑ Faits saillants
- ❑ Cycle financier
- ❑ Effectifs
- ❑ Revenus
- ❑ Dépenses
- ❑ Immobilisations
- ❑ Budget équilibré
- ❑ Recommandation



Faits saillants

- ❑ Le budget de 336 M\$ répond aux exigences d'un budget équilibré et représente une hausse de 16,1 M\$ (5 %) comparativement à 2023-2024.
- ❑ Le budget est calculé selon un effectif de 17 816 élèves, une croissance de 386 élèves (2,2 %) comparativement à 2023-2024.
- ❑ Tous les autres programmes éducatifs du CEPEO sont maintenus.
- ❑ La croissance des effectifs génère une augmentation systémique de 50,11 postes, soit 42 postes dans les écoles.



Faits saillants

- ❑ Le budget des salaires inclut les hausses salariales selon les conventions collectives en vigueur. Une réserve de 1,25 % pour le personnel enseignant est incluse sous ligne de disposition liée aux relations de travail afin de s'arrimer avec l'hypothèse sur la hausse des points de repère suite aux négociations provinciales qui sont en cours. Une réserve de 1 \$ par heure pour le groupe non-syndiqué est également incluse sous la ligne de disposition liée aux relations de travail.
- ❑ L'EDU introduit le « Financement principal de l'éducation (FPE) », qui est une version restructurée de l'ancienne Subvention pour les besoins des élèves (SBE). Le FPE comprend les 18 subventions et les 77 allocations précédentes des SBE, réorganisées en six piliers de financement et 28 allocations afin de simplifier la formule de financement, la rendre plus facile à comprendre et améliorer la responsabilisation des conseils scolaires.



Faits saillants

- ❑ Le financement pour le transport a été mis à jour pour refléter les résultats de la simulation d'itinéraire de 2024-2025 et les nouveaux repères de transport. Également, de nouveaux repères ont été présentés pour le financement distinct des véhicules destinés à une fin particulière (p.ex. fourgonnettes) et des taxis sous contrat. Enfin, les ajustements s'assurent que chaque conseil scolaire reçoive une augmentation du financement d'au moins 3 % comparativement à 2023-2024.
- ❑ L'allocation de 228 K\$ pour la sécurité et la propreté dans les écoles introduite en 2023-2024 est retirée par EDU pour 2024-2025.



Cycle financier

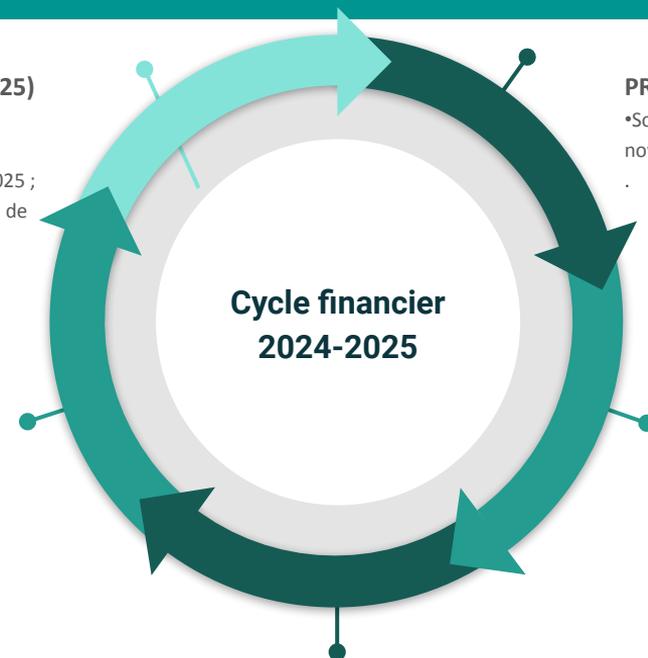


ÉTATS FINANCIERS (septembre à novembre 2025)

- Analyse et préparation des états financiers ;
- Audit des états financiers par les vérificateurs externes ;
- Soumission des états financiers à l'EDU le 15 novembre 2025 ;
- Présentation des états financiers au comité de vérification de novembre 2025.

RAPPORTS PÉRIODIQUES (février à juin 2025)

- Présentation de la situation financière en date du 31 janvier à la réunion ordinaire du Conseil de février 2025 ;
- Présentation de la situation financière en date du 30 avril à la réunion ordinaire du Conseil de mai 2025.



PRÉVISION DES EFFECTIFS (novembre 2023)

- Soumission de la projection des effectifs à l'EDU en novembre 2023.

PRÉPARATION DU BUDGET (janvier à juin 2024)

- Prévision des besoins en dotation;
- Analyse des années précédentes, consultation des intervenants et entrée du budget dans le système d'information sur le financement de l'éducation ;
- Présentation du budget préliminaire à la réunion ordinaire du Conseil de mai 2024 ;
- Présentation et approbation du budget à la réunion ordinaire du Conseil de juin 2024 ;
- Soumission du budget à l'EDU le 30 juin 2024.

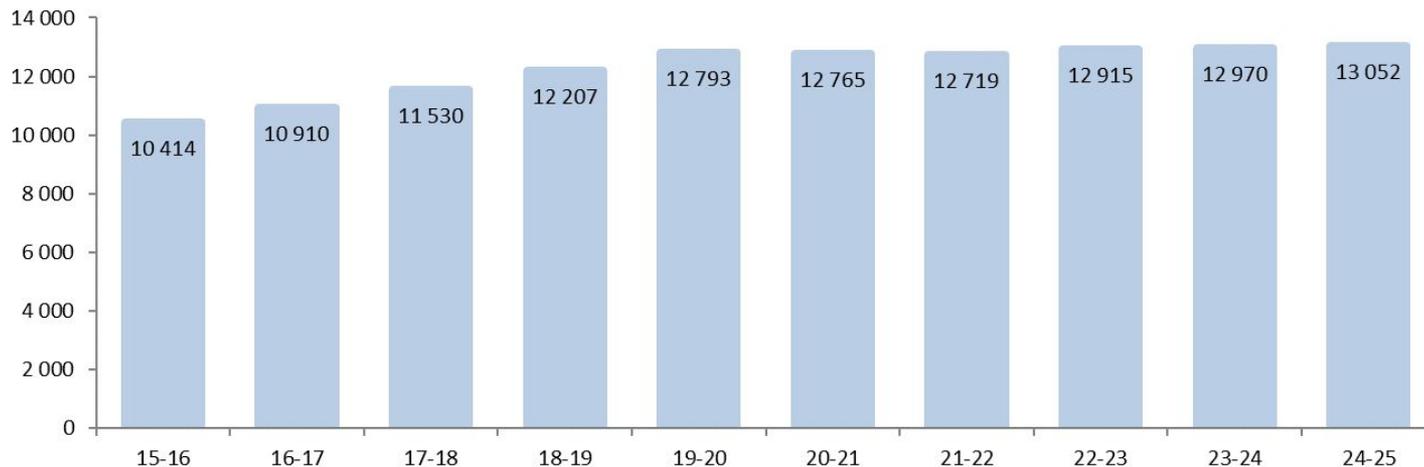
PRÉVISIONS RÉVISÉES (novembre et décembre 2024)

- Analyse des effectifs au 31 octobre 2024 ;
- Ajustements au budget pour refléter les effectifs révisés ;
- Soumission à l'EDU le 15 décembre 2024 ;
- Présentation à la réunion ordinaire du Conseil de janvier 2025

Effectif



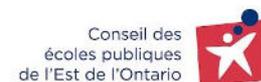
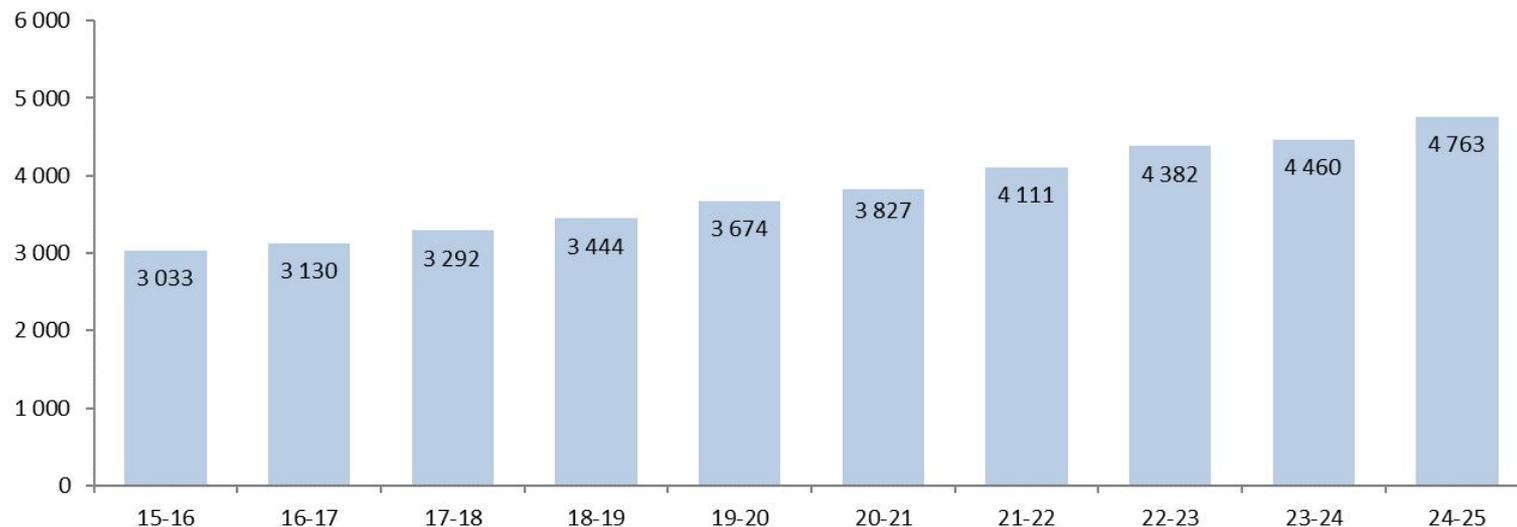
Palier élémentaire (EQM)



Effectif



Palier secondaire (EQM)



Revenus

- ❑ Le ministère de l'Éducation apporte des changements à la formule de financement de l'éducation, Les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), et apporte d'autres changements modestes à d'autres composantes du financement de l'éducation.
- ❑ Ces changements tiennent compte des commentaires recueillis auprès des intervenants dans le cadre des consultations sur les SBE de l'automne 2023, notamment des demandes visant à rendre la formule de financement des SBE plus simple à comprendre.
- ❑ Ces changements reflètent également l'engagement pris dans le cadre de la *Loi de 2023 sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves* à améliorer la transparence et à renforcer la responsabilisation dans le système d'éducation financé par les fonds publics.
- ❑ Le Ministère a entrepris un examen des SBE et des principaux paramètres financiers qui ont guidé cet examen étaient la réduction des répercussions de la redistribution du financement entre les conseils scolaires et la gestion à même l'enveloppe de financement existante, puisque l'examen ne visait pas une expansion ou une contraction du financement. Sur la base de ces paramètres, les changements n'auront qu'une incidence minimale sur le financement des conseils scolaires.



Revenus



- ❑ Les subventions pour les besoins des élèves (SBE) devient Le financement principale de l'éducation (FPE).
- ❑ Les 18 subventions existantes devient les 6 piliers de financement.

Les 18 subventions existantes

1. Subvention de base pour les élèves
2. Subvention pour l'enseignement des langues
3. Subvention pour l'éducation autochtone
4. Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage
5. Subvention relative à l'ajustement des coûts et aux qualifications et à l'expérience du personnel enseignant
6. Subvention pour raisons d'ordre géographique
7. Fonds de soutien aux élèves
8. Subvention pour la santé mentale et le bien-être
9. Subvention pour la formation continue et les autres programmes
10. Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté
11. Subvention de base pour les écoles
12. Subvention pour le fonctionnement et la réfection des installations scolaires
13. Subvention pour le transport des élèves
14. Subvention pour les leaders en matière de programmes
15. Redressement pour baisse d'effectifs
16. Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires
17. Frais de service de la dette
18. Fonds de redressement ponctuel pour une réaffectation

Les 6 piliers de financement

1. Dotation en personnel pour les salles de classe
2. Ressources d'apprentissage
3. Éducation de l'enfance en difficulté
4. Installations scolaires
5. Transport des élèves
6. Administration des conseils scolaires



Revenus



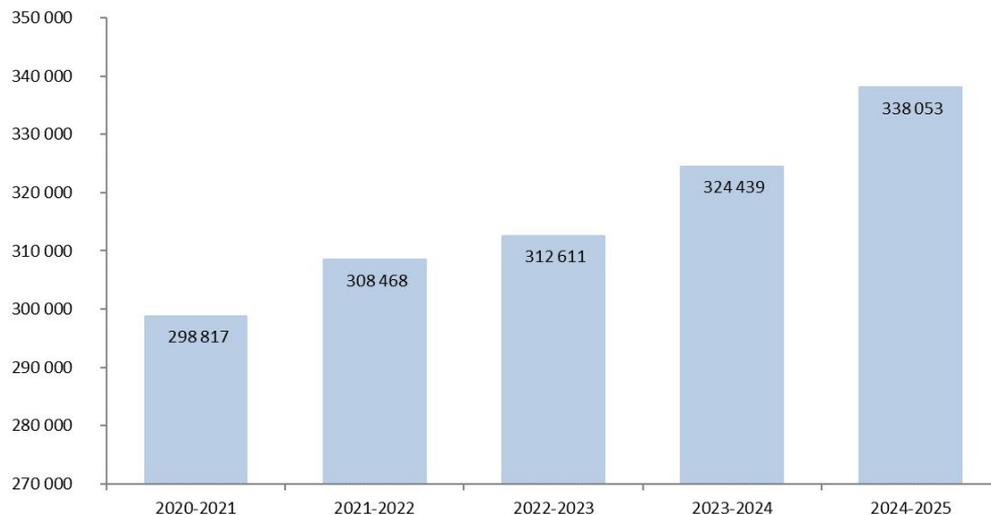
Les revenus totaux prévus pour 2024-2025 sont de 338 053 407 \$.

Croissance des revenus de 13,3 % depuis 2020-2021 en comparaison à une croissance d'effectifs moyenne de 7,4 %.

EXPLICATIONS POUR L'ÉCART DES REVENUS

- ☐ Hausse des effectifs ;
- ☐ Hausse des points de repère par l'EDU pour aider les conseils à gérer la hausse des coûts et harmoniser les conventions collectives ;
- ☐ Hausse des points de repère en lien avec le projet de loi 124 en 2024-2025 (par contre pas reflété dans les années précédentes) ;
- ☐ Revenus supplémentaires pour COVID-19 entre 2020-2021 et 2022-2023.

Revenus (en milliers)



Revenus



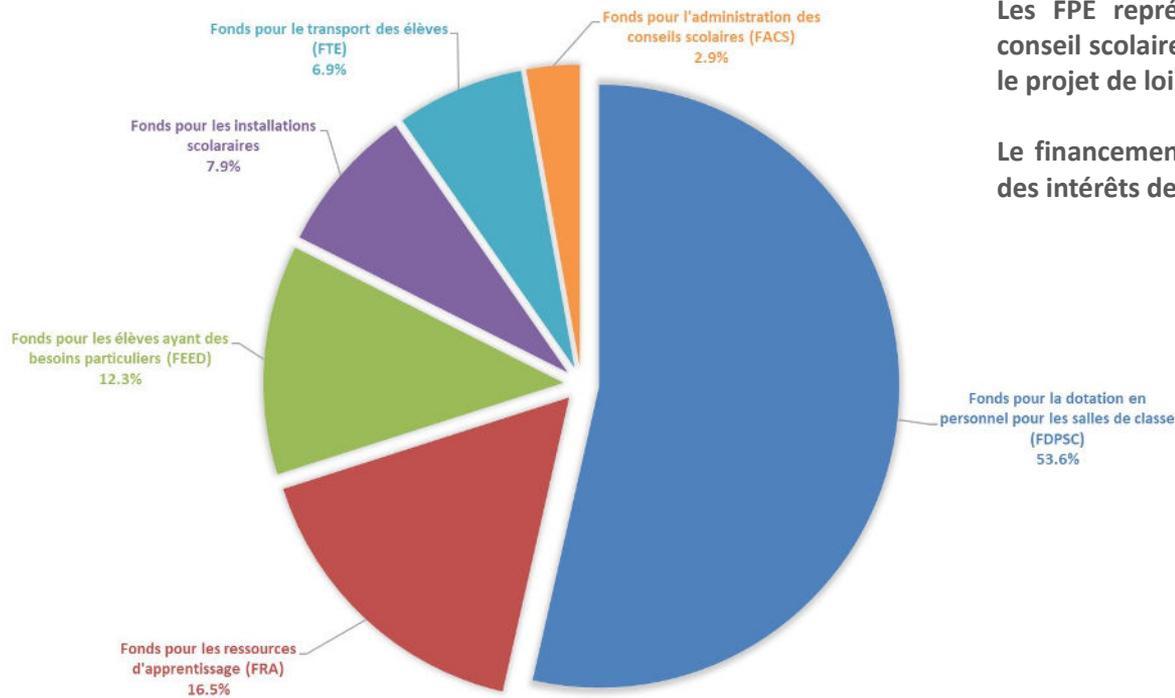
	Écart entre 22-23 et 23-24 (ajusté)	Écart relié au EQM et point repère	Écart dû à la modification de financement
Fonds pour la dotation en personnel pour les salles de classe (FDPSC)	6 261 005	6 560 763	(299 758)
Fonds pour les ressources d'apprentissage (FRA)	1 214 754	1 214 754	
Fonds pour les élèves ayant des besoins particuliers (FEED)	1 022 619	635 256	387 363
Fonds pour les installations scolaires	798 561	798 561	
Fonds pour le transport des élèves (FTE)	2 125 740	658 815	1 466 925
Fonds pour l'administration des conseils scolaires (FACS)	162 458	162 458	
Total Subvention de fonctionnement	11 585 137	10 030 607	1 554 530
Transfert du/au revenu reportés	(1 159 953)	(1 159 953)	
Transfert du/au revenu Locaux temporaires	-	-	
Transfert aux apports en capital reportés (ACR)	(1 109 750)	(1 109 750)	
Total Subvention de fonctionnement ajusté	9 315 434	7 760 904	1 554 530
Remboursement de la dette (Intérêts)	(452 398)	(452 398)	
Amortissement (ACR)	234 325	234 325	
Réfections	(470 637)	(470 637)	
Autres recettes	7 354 741	7 354 741	
Fonds générés par les écoles	642 833	642 833	
Revenus comptabilisés pour les terrains	(3 010 183)	(3 010 183)	
Total des revenus	13 614 115	12 059 585	1 554 530

Il y a une hausse de 13 614 115 \$ dans les revenus comparativement à l'année précédente.

EXPLICATION DE L'ÉCART DES REVENUS

- ❑ Hausse de **10 030 607 \$** en lien avec la hausse des effectifs et les points de repère salariaux et opérationnels de la subvention de fonctionnement ;
- ❑ Hausse de **8 729 349 \$** pour les points de repère salariaux en lien avec le projet de loi 124 ;
- ❑ Hausse de **1 554 530 \$** reliée aux modifications à la formule de financement pour la subvention de base ;
- ❑ Hausse de **642 833 \$** pour les fonds générés par les écoles et les terrains ;
- ❑ Baisse de **1 220 196 \$** en lien avec les FPP ;
- ❑ Baisse de **6 123 008 \$** liée aux transferts de fonds au bilan (revenus reportés, intérêts, ACR et réfections).

Revenus



Les FPE représentent environ 88% des revenus totaux du conseil scolaire. Ceci inclut la hausse des points de repère pour le projet de loi 124 de 8,7 M\$ inclus sous autres recettes.

Le financement des réfections de 3 M\$ et le remboursement des intérêts de 2,3 M\$ sont financés au delà des FPE présentés.

AUTRES SOURCES DE REVENUS :

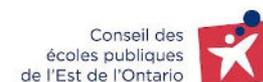
- ❑ FPP et autre financement gouvernemental ; 7,5 M\$
- ❑ Centres éducatifs ; 698 K\$
- ❑ Locations ; 1,2 M\$
- ❑ Droits de scolarité et frais de programmes ; 349 K\$
- ❑ Intérêts ; 1,4 K\$
- ❑ Revenus divers ; 699 K\$
- ❑ Fonds générés par les écoles ; 4,2 M\$
- ❑ Terrains ; 6,1 M\$

Revenus



Financement moyen par élève

Description	Budget révisé 2023-2024	Budget 2024-2025	Écart
Palier élémentaire	13 794	14 072	278
Palier secondaire	15 387	15 625	238
Moyenne	14 203	14 487	284

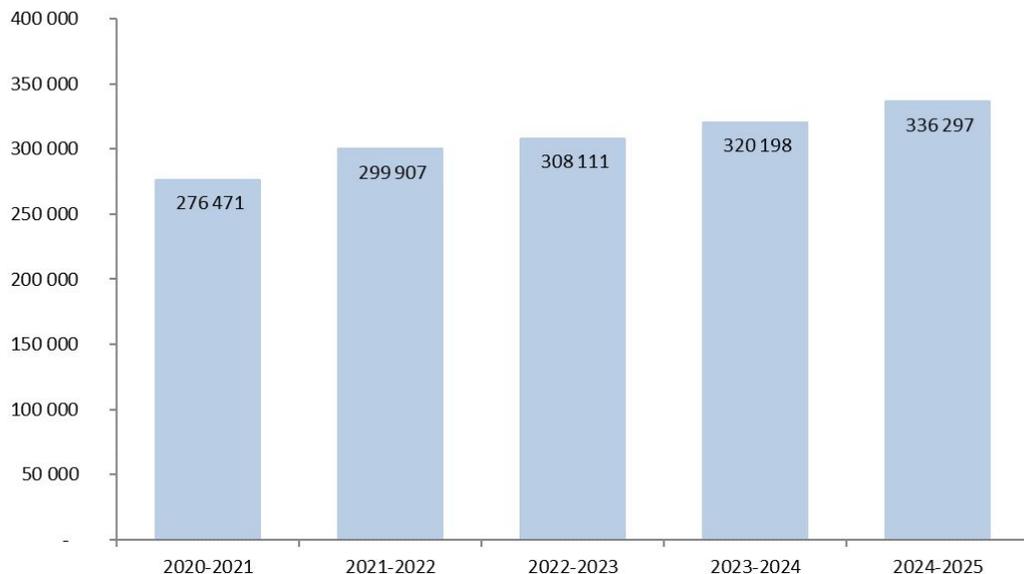


Dépenses



Les dépenses totales prévues pour 2024-2025 sont de 336 297 111 \$.

Dépenses (en milliers)



Croissance des dépenses de 21,6 % depuis 2020-2021 en comparaison à une croissance des revenus de 13,3 %.

EXPLICATIONS POUR L'ÉCART DES DÉPENSES

- ❑ Ajout de 62 postes (2,8 %) depuis 2020-2021 en raison de la croissance des effectifs ;
- ❑ Hausse des coûts opérationnels en lien avec la croissance des infrastructures, la hausse du coût de la vie et les conventions collectives ;
- ❑ Hausse des salaires en lien avec le projet de loi 124 en 2024-2025 (par contre pas reflété dans les années précédentes) ;
- ❑ Économies de dépenses pour COVID-19 en 2020-2021.

Dépenses

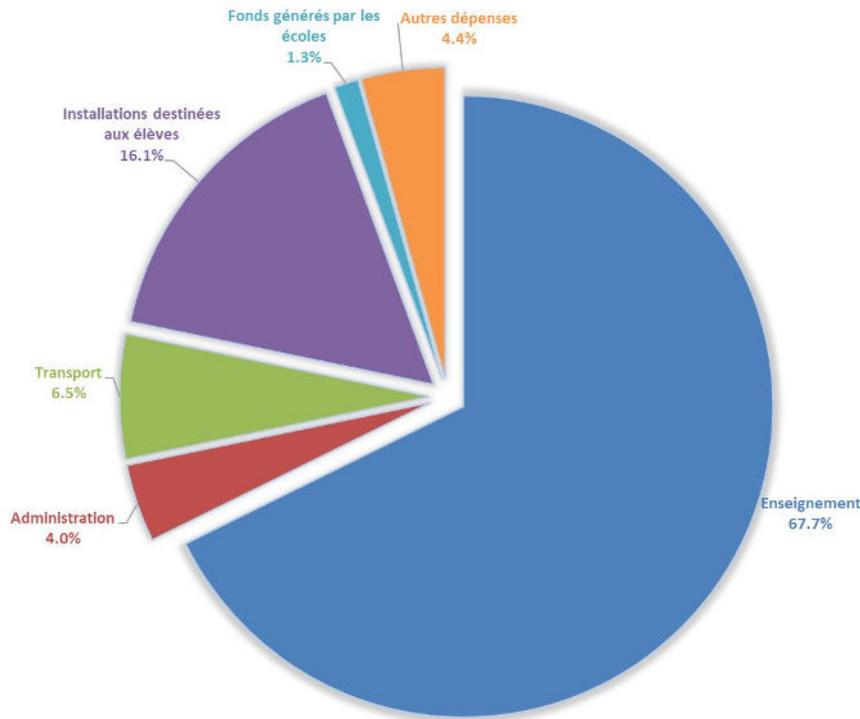


INSTALLATIONS DESTINÉES AUX ÉLÈVES :

- Les services publics ;
- Le Service des immobilisations, incluant l'entretien des écoles et la conciergerie ;
- Les travaux de réfections ;
- Le coût d'amortissement pour le parc immobilier du Conseil.

L'ADMINISTRATION :

- Les membres du Conseil ;
- L'exécutif ;
- Le Service des finances et approvisionnement ;
- Le Service de la planification
- Le Service des ressources humaines et paie ;
- La gestion de la technologie.
- Le Service des communications, du développement et de l'engagement communautaires



AUTRES DÉPENSES :

- FPP et autre financement gouvernemental ;
- Centre éducatif.

DÉPENSES D'ENSEIGNEMENT :

- Titulaires de classe ;
- Personnel aide-enseignant ;
- Personnel éducateur - petite enfance ;
- Suppléance ;
- Personnel de soutien aux élèves p.ex. travail social, psychologie, orthophonie, etc. ;
- Directions, directions adjointes, secrétaires et bibliotechnicien(ne)s ;
- Manuels, fournitures et ordinateurs en appui à l'enseignement.

Dépenses



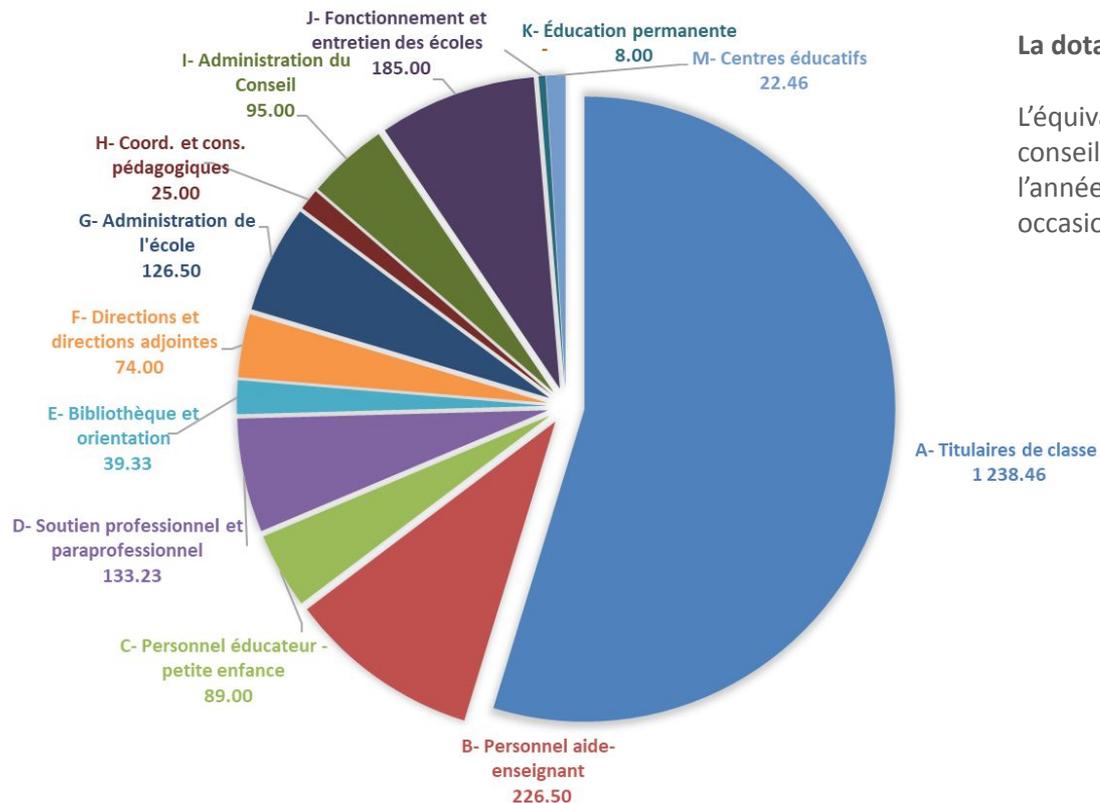
	Écart entre 23-24 et 24-25	Écart lié aux revenus	Écart aux affectations internes	Écart dû à la croissance et les hausses salariales
Dépenses de fonctionnement				
Titulaires de classe	6 748 847	(185 037)		6 933 884
Personnel suppléant	386 233	(64 856)		451 089
Personnel aide-enseignant	1 847 670			1 847 670
Personnel éducateur - petite enfance	530 364			530 364
Manuels/fournitures	(738 634)	(449 986)	(125 230)	(163 418)
Ordinateurs	(340 680)	(116 418)		(224 262)
Soutien professionnel, paraprofessionnel et technique	1 303 822		-	1 303 822
Bibliothèque et orientation	200 635			200 635
Perfectionnement du personnel	202 817	(108 704)	7 389	304 132
Responsables d'unité administrative	16			16
Directions et directions adjointes	245 473		10 900	234 573
Administration de l'école	489 608		5 000	484 608
Coord. et cons. pédagogiques	79 333			79 333
Administration du Conseil	741 741		(111 209)	852 950
Fonctionnement et entretien des écoles	1 747 683			1 747 683
Éducation permanente	263 844			263 844
Transport des élèves	1 094 960			1 094 960
Total des dépenses de fonctionnement	14 803 732	(925 001)	(213 150)	15 941 883
Réfection des écoles	(470 637)	(470 637)		-
Autres installations destinées aux élèves	(449 363)	(500 286)		50 923
Total des installations destinées aux élèves	(920 000)	(970 923)	-	50 923
Amortissement (ACR et dépenses)	420 848	420 848		-
Autres dépenses non liées au fonctionnement	(651 847)	(1 220 580)		568 733
Provision pour frais de main d'œuvre	838 910			838 910
Provision pour éventualités	1 142 426			1 142 426
Total des dépenses de l'exercice aux fins de conformité	15 634 069	(2 695 656)	(213 150)	17 703 965
Fonds générés par les écoles	642 833	642 833		-
Projets d'immobilisations engagés	(246 078)	(246 078)		-
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	68 255	68 255		-
Total des dépenses	16 099 079	(2 230 646)	(213 150)	17 703 965

Il y a une hausse de 16 099 079 \$ dans les dépenses comparativement à l'année précédente.

EXPLICATIONS DE L'ÉCART DES DÉPENSES

- ❑ Hausse de 17 703 965 \$ pour soutenir la croissance du conseil et des salaires ;
- ❑ Baisse de 213 150 \$ liée à l'utilisation des affectations internes pour appuyer la croissance du conseil et la réalisation du plan stratégique 2026 ;
- ❑ Baisse de 2 230 646 \$ liée directement à l'ajustement des revenus.

Dotation en personnel



La dotation en personnel représente 72 % du budget.

L'équivalent de **2 262** postes réguliers est inclus dans le budget. Le conseil emploie plus de **3 500** employés occasionnels au cours de l'année comme suppléants, à terme ou comme aide occasionnelle.

CHANGEMENTS DE POSTES DÛ À LA CROISSANCE ET LES MODIFICATIONS AU FINANCEMENT :

- Personnel enseignant ; 14,72
- Personnel aide-enseignant ; 17
- Directions et directions adjointes ; 3
- Secrétaires et gestionnaires d'école ; 1,5
- Concierges ; 0,5
- Centres éducatifs ; 5,39
- Soutien administratif ; 8

Dépenses en immobilisations

- ❑ Les dépenses en immobilisations sont financées par :
 - ❑ **Le financement principal de l'éducation (FPE)** : Le conseil utilise les FPE pour faire l'achat d'équipement technologique et d'entretien, de mobilier et des travaux de réfection.
 - ❑ **Les redevances d'aménagement scolaires (RAS)** : Les régions d'Ottawa, de Prescott-Russell et de Kingston financent l'achat de terrains pour le conseil par l'entremise de RAS.
 - ❑ **Les programmes de financement des immobilisations** : L'EDU offre des programmes de financement pour les projets d'immobilisations importants tels que :
 - ❑ Le programme d'immobilisations prioritaires (nouvelles écoles ou agrandissements et rénovations majeures) ;
 - ❑ L'allocation pour l'amélioration de l'état des écoles (AÉÉ) (besoins en réfection) ;
 - ❑ L'allocation pour l'immobilisation pour garde d'enfants (incluant un financement du gouvernement fédéral).



Dépenses en immobilisations

PROJETS DE CONSTRUCTION

7 projets de construction ou de
rénovation en cours

36 501 798 \$

ACHATS DE TERRAINS

2 achats de terrains

11 500 000 \$

AUTRES PROGRAMMES DE FINANCEMENT

Amélioration des écoles

7 400 000 \$

FINANCEMENT PRINCIPAL DE L' ÉDUCATION

Travaux de réfection et achat d'
équipement et de mobilier

7 623 168 \$

Le budget en immobilisations pour 2024-2025 est de 63 024 966 \$.



Budget équilibré



- ❑ Les conseils scolaires sont tenus d'établir des budgets équilibrés. Selon l'article 231 de la *Loi sur l'éducation*, lors de la préparation et de l'adoption des prévisions pour l'exercice, les conseils scolaires doivent veiller à ce que les dépenses ne dépassent pas les revenus.
- ❑ La *Loi sur l'éducation* prévoit des dispositions qui autorisent un déficit d'exercice représentant jusqu'à 1 % des recettes de fonctionnement du conseil scolaire, à condition que ce déficit n'excède pas l'excédent accumulé par le conseil scolaire lors de l'exercice précédent et **que le conseil n'a pas comptabilisé de déficit pendant les deux exercices précédents**.
- ❑ Les conseils scolaires peuvent demander une exemption au Ministère pour se soustraire aux exigences ci-dessus. Si leur demande est approuvée et fait partie d'un plan de redressement financier, ils pourront accumuler un déficit d'exercice supérieur au montant déterminé ci-dessus.
- ❑ À compter de 2019-2020, l'article 231 de la *Loi sur l'éducation* a été modifié pour inclure une nouvelle exigence. Les conseils scolaires qui présentent un déficit d'exercice devront présenter un plan d'élimination du déficit qui démontre comment ce déficit sera éliminé dans deux ans.

Budget équilibré



	Budget révisé 2023-2024	Budget 2024-2025	Écart	
			\$	%
Revenus				
Subventions provinciales	298 423 925	307 187 217	8 763 292	2.9%
Autres revenus	26 015 367	30 866 190	4 850 823	18.6%
Total des revenus	324 439 292	338 053 407	13 614 115	4.2%
Dépenses				
Enseignement	216 411 987	227 763 108	11 351 121	5.2%
Autres coûts de fonctionnement	86 802 140	89 577 776	2 775 636	3.2%
Autres dépenses	16 983 905	18 956 227	1 972 322	11.6%
Total des dépenses	320 198 032	336 297 111	16 099 079	5.0%
Excédent/(déficit) annuel	4 241 260	1 756 296	(2 484 964)	-58.6%
Fonds générés par les écoles	-	-	-	0.0%
Aug/(dim) du passif non financé	-	-	-	0.0%
Revenus pour les terrains	(9 077 521)	(6 067 338)	3 010 183	-33.2%
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisation	401 678	469 933	68 255	17.0%
Amortissement des projets d'immobilisations approuvés	1 812 132	1 566 054	(246 078)	-13.6%
Intérêts gagnés du fonds d'amortissement	10 435	10 435	-	0.0%
Excédent/(déficit) aux fins de conformité	(2 612 016)	(2 264 620)	347 396	-13.3%
Amortissement des projets d'immobilisations non approuvés	318 897	494 977	176 080	55.2%
Affectations internes	2 293 119	2 695 104	401 985	17.5%
Excédent/(Déficit) de fonctionnement	-	925 461	925 461	0.0%

Le déficit d'exercice autorisé aux fins de conformité représentant 1 % des revenus de fonctionnement du conseil scolaire pour 2024-2025 est de **2 884 735 \$**.

Un plan d'élimination du déficit est approuvé au Conseil en raison du déficit aux fins de conformité de **2 264 620 \$** qui est prévu au budget.

**QUE soient approuvées les prévisions
budgétaires équilibrées 2024-2025 au montant
de 336 297 111 \$, présentées à la réunion
ordinaire du Conseil du 18 juin 2024.**